



**Fédération de
Paintball Sportif**

20 rue des Campanules
77185 LOGNES

Tel : 01 60 95 43 43
web : <http://www.paintball-france.com>

Le 4 septembre 2004

Remis à ce jour la feuille de présence des participants à la réunion.
Les participants sont :

NOM	COMMISSION QUALITE
<u>Membres du Bureau Directeur</u>	
M Philippe CLAUDOTTE	Secrétaire Général Président Commission Technique et Sécurité Vice-Président Ligue Champagne Ardenne
M. Nicolas GOMBERT	Trésorier Président Commission Loisirs
M. Romuald GOUSSEAU	Vice Président Président de la Commission Marketing.
M. Erick NILES	Président F.P.S
<u>Membres du Comité directeur</u>	
M. Emmanuel BOBE	Membre du Comité Président de la Commission Ethique Président Ligue Poitou Charente
M. William GUIMBEAU	Membre du Comité Directeur Technique National
M. Jean Marc HERVAULT	Membre du Comité Commission Jeunes Loisirs Formation
<i>M. Jean-Christophe LONGUET</i>	Membre du Comité Vice Président ligue Picardie
M. Vincent POULAIN	Membre du Comité

Responsable Commission Internet

Représentant des Ligues

M. Thierry GAZEL	Ligue Ile de France
M. Jérôme GODEROY	Ligue Basse Normandie
M ; Laurent GODET	Ligue Picardie
M. Jozef GRZYBICKI	Secrétaire de la Ligue Champagne Ardenne
M. Man PHOUMMANVONGSA	Trésorier Ligue Ile de France
M. Sébastien TARROUX	Président de la Ligue Picardie

Excusés

M Grégoire LAHALLE	Président Ligue Ile de France
Mlle. Sophie RENAULT	Vice-Présidente Présidente ligue Champagne Ardennes
M. David VAISSIERE	Ligue Midi Pyrénées

Absences non excusées

<i>M. Florent DELES</i>	Membre du Comité
<i>M. Jean-Charles HOUSSAYE</i>	Membre du Comité Commission logistique
<i>M. Eric LAMMERT</i>	Membre du Comité
<i>M. Henri Pierre LANGLOIS</i>	Membre du Comité Président Commission Arbitres

Salariés de la F.P.S.

Mme Michelle BOULAIS	Assistante Fédérale
----------------------	---------------------

Invités

M. Charles AMEGNIRAN	Cabinet C+A Consult
M. Bruno LEMAIRE	Licencié de la F.P.S.
M. Frédéric RIGAL	Ligue Ile de France

Sommaire

1 Ouverture de la séance par M Erick Niles, Président de la F.P.S.	4
2 Approbation du Compte Rendu de l'assemblée générale du 26 juin 2004.	5
3 Présentation des comptes financiers à 12 mois et bilan provisoire des cartes membres 2003-2004.	5
4 Création de la Commission Coupe Nationale	6
5 Présentation des objectifs et des engagements des commissions et du bureau directeur pour la saison 2004-2005.	6
6 Questions diverses	7
Annexe 1	8
Commission Formation Jeune Encadrement	8

COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR

du 4 septembre 2004

Feuille de présence signée par les participants.
Ouverture de la réunion du Comité directeur

1 Ouverture de la séance par M Erick Niles, Président de la F.P.S.

Le Président Erick Niles rappelle que la Fédération respecte bien les obligations légales des trois réunions qui sont fixées par ses statuts. La réunion de septembre tient une place particulièrement importante puisque étant le plus souvent la plus constructive. La Vice présidente reste en charge du rapprochement équipes/clubs. Des efforts particuliers sont à faire par les ligues rapidement. La fédération rassemble de plus en plus de professionnels nous permettant ainsi de relativiser l'importance des plus importants d'entre eux. La Fédération tient à marquer son indépendance. L'esprit fédéral est moins présent chez les jeunes membres. Cela s'explique assez facilement dans un système existant depuis 8 ans. Ce phénomène est typique de la société de brassage et de zapping.

Une confusion importante coté assurance est à éclaircir:

1) Association : la fédération assure ses membres à travers 4 assurances

- Responsabilité Civile associative : protection de l'association en cas de problème. Il est donc préférable parfois de faire appel à des sociétés spécialisées pour se dégager de ses responsabilités (exemple : montage des poteaux en fixe)
Il est « fortement conseillé » de demander un certificat médical en loisirs.
- Protection juridique de base
- Protection des mandataires sociaux (CHUBB) : protège président, trésorier, secrétaire vice président. C'est une assurance à l'américaine valable dans l'ensemble du monde sauf aux USA et ceci pour tout les domaines. Cette assurance permet d'avoir une aide juridique mais n'excuse pas les erreurs.
- Individuelle accident : couvre les membres des associations pour les frais médicaux a 100%

2) Licences individuelle: RC individuelle qui peut intervenir en cas de blessure sur une autre personne ainsi qu'une individuelle accident qui couvre les frais médicaux.

3) Professionnels :

La RC société couvre la société dans les mêmes conditions que la RC association. La différence essentielle porte sur l'individuelle accident qui reste optionnelle pour les sociétés. Les utilisateurs ne sont donc pas couverts sur l'intégralité de leurs frais médicaux dans ce cas.

Deux accidents graves portant sur la perte d'un œil sont constatés chez des professionnels non affiliés et mal assurés. Ces professionnels doivent donc répondre seuls de leurs actes. Les documents mis en lignes par la Mairie de Paris (disponibles sur le site Internet de la Fédération) sur la fiscalité des associations nous permet de constater que les associations ne sont pas en concurrence avec les professionnels puisqu'elles s'adressent par exemple à des clientèles différentes et proposent des prestations différentes.

La licence est valable dès que le tampon de la ligue est apposé ou dès expédition, le tampon de la poste faisant foie.

La Fédération constate la multiplication, des contrôles fiscaux et des services Jeunesse et sport. Les sociétés en s'affiliant s'engagent notamment à accepter des contrôles inopinés par la commission terrain de la ligue ainsi que le respect de la charte d'éthique. En cas de refus par le professionnel d'être contrôlé, celui s'expose à une radiation de la fédération.

La ligue Super seven est lancée avec l'aide de partenaires nouveaux. La fédération ne fera pas d'information pour faire de l'information mais communiquera à chaque fois que le besoin s'en fera sentir. La ligue se fera avec les équipes sélectionnées dans un ordre donné pour assurer la représentativité sportive la plus complète :

Liste principale des dix premiers du championnat du Championnat 2004

Liste complémentaire : champions régionaux et champions nationaux d'autres divisions si elles ont un fait un format 7 dans la saison. Sera mis en place d'un système d'inscription ferme basée sur un chèque de caution est retenu.

Toutes ces équipes seront automatiquement qualifiées pour le France 2005 sans pour autant être dispensées du prix de l'inscription. A l'issue du championnat les deux dernières équipes sortiront de ce format et on proposera aux premiers du championnat national de reprendre ces places. L'objectif est de fixer les meilleurs dans un encadrement sportif et a deux ans de sortir une sélection équipe nationale pour dans trois ans sortir 14 joueurs et participer a des manifestations internationales

2 Approbation du Compte Rendu de l'assemblée générale du 26 juin 2004.

Vote du Comité Directeur:

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3 Présentation des comptes financiers à 12 mois et bilan provisoire des cartes membres 2003-2004.

Les comptes sont arrêtés au 30 juin 2004. La réception des dernières factures est en cours. Les chiffres et comptes sont disponibles au siège de la fédération.

Question sur les associations et leur fiscalité : Reprise par l'état d'un document de synthèse disponible aux imprimeries nationales pour la somme de 20 euros.

Des indicateurs de la vie fédérale vont nous permettre de respecter la législation et de nous rapprocher le plus possible du bilan obligatoire. L'agrément ministériel sera synonyme d'emploi d'un commissaire aux comptes qui doit de préférence être payé sur un fixe et non au tableau c'est à dire proportionnellement à l'actif et au passif.

Est toujours en cours le montant total du Championnat de Vichy 2004.

Quelques chiffres arrondis :

Compte de résultat produit 255500

Charges 188 500

Excédent de 67 000 euros

Compte d'actif : 162 000 euros

Le budget prévisionnel doit pouvoir être fixé d'après la comptabilité passée pour pouvoir justifier et expliquer les chiffres avancés. Il apparaît un besoin de formation des présidents de ligue à laquelle il faut répondre

4 Création de la Commission Coupe Nationale

Rattachée au DTN création de la commission coupe nationale :

Section pompe : Présidence, candidature de Thierry Gazel

Vote du Comité Directeur:

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

M David Vaissiere est nommé adjoint à la commission

Section Super 7: Bruno Lemaire est en charge de cette section. M Lemaire possédant moins de 1 an de licence, il ne peut rentrer au comité directeur.

5 Présentation des objectifs et des engagements des commissions et du bureau directeur pour la saison 2004-2005.

Rapport des commissions :

1. Formation, jeune et encadrement :

La commission nous informe sur ce qui a été fait par plusieurs groupes de travail.

Le projet final comporte des volumes plus courts et plus simples que le projet initial. Un calendrier est fixé. Jusqu'à fin décembre, des équivalences seront fixées pour les Brevets d'Etat qui possèdent tous le même tronc commun. Ils deviendront donc instructeur. Cette équivalence est gratuite mais les vêtements spécifiques restent à payer si l'instructeur le souhaite. Cette équivalence interviendra le Week-end du 30 octobre.

Pour les formateurs d'arbitres, des équivalences seront données sous réserve d'une formation théorique. Ces formateurs devront posséder la première année du BE, une ancienneté suffisante dans le monde du paintball avec contrôle des connaissances. Un chèque de caution de 150 euros est demandé. Un suivi régulier sera mis en place avec descente de documents et remontée d'informations. Date : WE du 20 / 21 novembre

Une formation classique est prévue pour janvier sur Pontoise : Trois jours de formation avec un examen qui interviendra après trois semaines. Une cession de rattrapage sera mise en place. 150 euros aux environs seront demandés en fonction du coût de la formation. Cette formation se déroulera sur Paris pour l'instant. Des déplacements seront organisés dans les ligues pour 20 candidats réunis au maximum (10 sur Paris). Le candidat doit s'engager à exercer et encadrer pour pouvoir conserver le bénéfice de sa formation. L'AFPS ne suffit pas il faut pour encadrer posséder le brevet de secouriste. Le candidat dispose pour cela d'un an.

Une documentation complète est disponible sur le site Internet ainsi qu'en annexe.

2. Commission terrain :

M Longuet Jean Christophe est rattaché à la commission terrain.

Présentation de la charte de qualité des terrains et du cahier des charges des sites de jeux. En cas de terrain posant problème (notamment sur le filet), la commission terrain doit rapidement informer le Président de ligue qui enverra un courrier au concerné et à la fédération.

3. Loisir :

Explosion du nombre de participants recrudescence du wargame

4. Commission Technique :

Projet de travailler avec des sociétés visant à développer des normes qualités tant sur les équipements que sur les consommables.

5. Commission dom tom

ASPTT Nouméa déjà ré affilié ainsi que le reste des DOM TOM : Guyane, St Martin, Martinique, Guadeloupe

6 Questions diverses

Problème d'une société en Bretagne faisant jouer des mineurs tout en étant affiliée donc indirectement sous couvert de la fédération. Un courrier va être envoyé le plus rapidement possible.

L'assemblée générale de la Fédération se fera cette année à Vichy le dernier samedi de juin. Le dimanche, se déroulera la finale de la coupe des ligues qui regrouperont des formations régionales. Le Format 5 + 5 remplaçants sera adopté. Les ligues ont jusqu'à mai pour établir leurs sélections.

Projet d'un championnat sur 4 jours. Débat sur la possibilité de participer ou pas à plusieurs formats. Le problème du nombre de formats en augmentation et du nombre d'équipe est évoqué. Personne ne peut faire un autre format sauf en format trois qui est en test uniquement cette année. Des remarques sont faites sur la place de la fun cup lors du championnat et l'importance de la remise des prix. Le comité décide de séparer les formats sur les différents jours avec remise des prix le lendemain dans la journée (Le vendredi pour le trois et la fun cup).

Question pour mise en couleur des modifications du règlement de jeu : La Commission absente ne peut répondre mais les modifications devraient être mineures.

Question destinée à la commission arbitrage portant sur les t-shirts et les maillots rembourrés. La commission Technique et arbitrage devront travailler sur ce point.

Question sur le « bounce » : des précisions sont demandées. La commission technique rappelle que les marqueurs doivent se conformer à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux divers règlements de la F.P.S.

Question sur les cartons : En test sur des ligues actuellement. A officialiser prochainement.

Question sur la lisibilité des licences : A changer

Clôture des débats

[Le Président](#)
[E. Niles](#)

[Le Secrétaire Général](#)
[P.Claudotte](#)

Annexe 1

Commission Formation Jeune Encadrement

La commission formation de la fédération a mis en place un cursus de formation pour devenir moniteur ou instructeur fédéral de paintball et pour ceux qui le désirent, pouvoir passer un BE. Ces diplômes seront nécessaires dans la perspective d'un futur agrément par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Plusieurs possibilités s'offrent aux postulants à ces diplômes :

1/ demande d'équivalence de diplôme

Les titulaires d'un brevet d'état sportif peuvent acquérir le statut d'instructeur régional ou fédéral. Il suffit de remplir le dossier de demande d'équivalence et de le transmettre, complet avant le 30 septembre 2004 à la commission formation. Dans un délai de 01 mois environ, la commission statuera et pourra délivrer le diplôme correspondant.

La délivrance du diplôme sera assujettie à une formation (gratuite) de 01 jour, qui expliquera le statut et le rôle de l'instructeur.

Cette première formation aura lieu le 30 octobre 2004

2/ équivalence pour les détenteurs de diplômes de paintball existants

les formateurs d'arbitres et les diplômés de certaine formation de paintball pourront obtenir une équivalence de moniteur aux conditions suivantes :

Il suffit de remplir le dossier de demande d'équivalence et de le transmettre, complet, à la commission formation

suivre un cursus de formation théorique de 02 jours suivi 03 semaines après d'un contrôle de connaissance. Cette formation aura lieu le 20 et 21 novembre 2004, contrôle de 11 décembre.

Seul la réussite à ce contrôle permettra d'obtenir le diplôme de moniteur.

La formation ainsi que toute la documentation et le matériel nécessaire sera fourni.

Une participation de 150 eu sera demandée.

3/ formation classique pour les personnes n'ayant aucun diplôme spécifique

une formation a été mise en place pour les candidats désirant obtenir le diplôme de moniteur. Elle se déroulera à partir du mois de janvier 2005 et ensuite tous les 03 mois environ (dates seront communiquées ultérieurement). Elle se décompose comme suit.

a) remplir le dossier de demande de stage et de le transmettre, complet, à la commission formation

b) suivre une formation de 03 jours (théorique et pratique)

c) cette formation sera suivie pendant un mois d'un travail personnel.

d) à ce terme, un stage de 02 jours, 01 jour contrôle des connaissances et 01 jour d'examen, sera obligatoire (possibilité de le passer 02 fois).

e) Si réussite à l'examen, le postulant, sera pendant 01 an moniteur « provisoire » et deviendra titulaire après ce délai. Le diplôme deviendra définitif si le rôle de moniteur est réellement tenu. De plus, si il n'est pas titulaire d'un diplôme de secouriste il devra dans ce délai de 01 an passer ce diplôme. Faute de quoi il perdra le statut de moniteur.

f) Le coût de cette formation, des documents et du matériel nécessaire aux futurs moniteurs est de 150 eu (gratuite pour ceux qui auront échouer lors de la première fois).

Ces premières formations auront lieu dans la région parisienne et plus précisément dans la commune de Pontoise.

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès des membres de la commission formation/loirs/jeunes

NOTA :

Le nombre de participants aux stages ou formations, ce dans un souci d'efficacité, est limitée à 10.

Plusieurs ligues peuvent se regrouper pour réunir des groupes de 10 personnes minimum et 20 maximum, dans ce cas, les formateurs se déplaceront dans la ligue d'accueil (conditions de réalisation à obtenir auprès de la commission formation), seul l'examen se fera sur la région parisienne